



Sanskriti Yoga Centre

Conditions d'annulation et de réservation

Notre philosophie

Nous comprenons que des imprévus peuvent survenir. Notre souhait est d'accueillir chaque participant dans les meilleures conditions tout en assurant le bon déroulement de nos retraites. Les conditions ci-dessous permettent de garantir l'équilibre de notre organisation et le maintien de nos activités.

Annulation par le participant

Plus de 30 jours avant le début de la retraite

Annulation sans frais. Toutes les sommes versées sont intégralement remboursées. Le participant peut également choisir de reporter son séjour à une autre date disponible, sans frais, sous réserve de disponibilité.

Entre 30 et 15 jours avant le début de la retraite

L'acompte de 30 % est conservé. Les sommes versées au-delà de cet acompte sont remboursées.

Entre 14 et 8 jours avant le début de la retraite

75 % du montant total du séjour restent dus.

7 jours ou moins avant le début de la retraite

100 % du montant total du séjour restent dus.

Non-présentation ou départ anticipé

Aucun remboursement, total ou partiel, ne pourra être accordé.

Modification des dates

Toute demande de modification de dates est soumise aux présentes conditions d'annulation. Seul un report demandé plus de 30 jours avant le début de la retraite peut être effectué sans frais, sous réserve de disponibilité.

Cession de réservation

Le participant peut céder sa réservation à une autre personne jusqu'à 48 heures avant son arrivée, sous réserve de l'accord préalable de Sanskriti Yoga Centre.

Annulation par Sanskriti Yoga Centre

Si Sanskriti Yoga Centre est contraint d'annuler une retraite en raison d'un cas de force majeure, de circonstances exceptionnelles ou d'un nombre insuffisant de participants, l'intégralité des sommes versées sera remboursée. Ce remboursement est limité aux montants versés à Sanskriti Yoga Centre et n'inclut pas les frais de transport, d'hébergement, d'assurance ou toute autre dépense personnelle.

Assurance

Nous recommandons vivement à chaque participant de souscrire une assurance voyage et annulation couvrant la maladie, les accidents, les retards de transport ou tout autre imprévu.

Arrivée tardive ou départ anticipé

Aucun remboursement ou réduction ne sera accordé en cas d'arrivée tardive, de prestations non utilisées, d'activités manquées ou de départ anticipé.